



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 10 décembre 2020 à 18H00

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

1. PROCES VERBAL

Le procès verbal du conseil municipal du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité

2. DELIBERATIONS

N°	DÉLIBÉRATIONS	VOTE
134	Créations et transformation de postes Le conseil municipal décide de : ⇒ créer 4 postes : <u>au 15 décembre 2020</u> : - 1 poste d'adjoint technique à 35h <u>au 1er janvier 2021</u> : - 1 poste de cadre de santé paramédical de 2ème classe à 35h - 1 poste de rédacteur à 32h - 1 poste d'animation à 34h à l'ALSH ⇒ transformer un poste : <u>au 1er janvier 2021</u> : - 1 poste d'adjoint technique à 33h30	Unanimité
135	Recrutement d'une agente contractuelle sur le grade de médecin hors classe (cat A) à la structure multi accueil au 1er janvier 2021 Le conseil municipal décide de recruter une agente contractuelle sur le grade de médecin hors classe sur la base d'une heure par mois pour assurer les fonctions de médecin référent au multi accueil.	Unanimité
136	Recrutement d'une agente contractuelle sur un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (cat A) Le conseil municipal décide de recruter une agente contractuelle pour exercer les missions d'animatrice au sein du relais petite enfance intercommunal.	23 voix "Pour" 6 abstentions de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, B Massonneau, et de B Sulli par pouvoir

137	Recrutement d'une agente contractuelle sur un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (cat C) Le conseil municipal décide de recruter une agente contractuelle pour exercer les missions d'accueil au sein de la Mairie.	Unanimité
138	Adhésion à la mission de contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Vienne Le conseil municipal approuve l'adhésion à la mission de contrôle des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.	Unanimité
139	Avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire avec le Centre de Gestion jusqu'au 31 décembre 2021.	Unanimité
140	Changement du règlement du Conseil Municipal Le conseil municipal accepte de modifier le jour de la séance du conseil municipal qui se tiendra le mardi à compter du 1 ^{er} janvier 2021.	23 voix "Pour" 6 abstentions de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, B Massonneau, et de B Sulli par pouvoir
141	Avenants dans le cadre du marché d'assurance Le conseil municipal approuve la signature d'avenants pour les lots relatifs à l'assurance des véhicules à moteur et risques annexes et à l'assurance des risques statutaires.	Unanimité
142	Election des représentants à la commission des transferts de charges de Grand Châtellerault Messieurs Christian MICHAUD et Dominique CHALLOT sont élus représentants de la commune au sein de la commission de la CAGC chargée d'évaluer les transferts de charges.	/
143	Acquisition de masques destinés à la population – convention avec Grand Châtellerault La commune a reçu de la CAGC une dotation de 6031 masques. Le coût total pour la commune après déduction de l'aide de l'État et de la CAGC est de 3 980 €. Le conseil municipal charge le Maire de la signature de la convention avec la CAGC.	Unanimité
144	Subvention exceptionnelle pour les communes des Alpes-Maritimes Le conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100€ en faveur de l'association des Maires des Alpes-Maritimes.	Unanimité
145	Signature de conventions multipartites avec le CFA des métiers du sport et de l'animation, le Club Sortif Naintréen et deux jeunes en contrat d'apprentissage Le Club Sportif Naintreen football accueille deux jeunes en contrat d'apprentissage. Les deux apprentis feront des remplacements ponctuels pour la collectivité sur le temps interclasse dans les écoles élémentaires et sur le CLAS au Point Jeunes. Le CSN football refacturera à la collectivité les heures effectuées à raison de 10 €/heure. Le conseil municipal approuve la signature d'une convention multipartite.	Unanimité
146	Remboursement frais de restauration scolaire Le conseil municipal accepte de rembourser deux familles pour des repas scolaires non consommés pendant le 1 ^{er} confinement pour un montant total de 44,40 €.	Unanimité

147	<p>Tarifs municipaux à compter du 1er janvier 2021 Le conseil municipal approuve les tarifs des services municipaux pour l'année 2021.</p>	<p>23 voix "Pour" 6 voix "Contre" de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, B Massonneau, et de B Sulli par pouvoir</p>
148	<p>Décisions modificatives Le conseil municipal approuve - la décision modificative n°4 sur le budget commune - la décision modificative n°2 sur le budget de la Marmoure</p>	<p>23 voix "Pour" 6 abstentions de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, B Massonneau, et de B Sulli par pouvoir</p>
149	<p>Taxes et produits irrécouvrables- admission en non-valeur – budgets commune et enfance jeunesse La commune décide d'admettre en non-valeur : - la somme de 1 253,24 € et 56 980,77 € sur le budget commune - la somme de 16,25 € sur le budget enfance jeunesse</p>	<p>22 voix "Pour" 7 abstentions de C Piaulet, N Robin, V Debiais, F Royer, B Massonneau, JF Poisson et de B Sulli par pouvoir</p>
150	<p>Demande de remboursement auprès du syndicat Eaux de Vienne-Siveer Le conseil municipal décide de demander le remboursement de 2 068,39 € auprès d'Eaux de Vienne Siveer. Ce montant correspond à la somme des admissions en non-valeur liées à l'eau en 2020.</p>	<p>Unanimité</p>
151	<p>Création d'un Relais Petite Enfance Intercommunal CENON – COLOMBIERS – NAINTRE : Modalités de fonctionnement Le conseil municipal approuve la convention tripartite entre Cenon Colombiers et Naintré concernant les modalités de fonctionnement du Relais Petite Enfance Intercommunal.</p>	<p>Unanimité</p>
152	<p>Affectation en investissement pour l'acquisition d'un lot de vélos pour l'ALSH Le conseil municipal décide d'imputer en section d'investissement l'achat d'un lot de 20 vélos pour l'ALSH.</p>	<p>Unanimité</p>
153	<p>Eveil sonore Relais Petite Enfance et Crèche – convention avec la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault Depuis 2014, un partenariat a été établi entre la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, le RPE et la crèche autour d'un projet d'éveil sonore. Le conseil municipal approuve le renouvellement de ce partenariat pour l'année scolaire 2020/2021.</p>	<p>Unanimité</p>
154	<p>Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS du Point Jeunes) avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'année scolaire 2020-2021 Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de financement "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" avec la CAF de la Vienne pour le Point Jeunes du 01/09/2020 au 30/06/2021.</p>	<p>Unanimité</p>
155	<p>Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'année 2020- Dispositif Accueil Loisirs Enfants – ALSH et Points Jeunes Le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de financement de la CAF, pour l'ALSH et le Point Jeunes, dans le cadre du dispositif ALOE pour l'année 2020.</p>	<p>Unanimité</p>
156	<p>Convention d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharges électriques avec la Soregies Le conseil municipal approuve la convention avec la SOREGIES pour l'exploitation, la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, d'une durée de cinq</p>	<p>28 voix "Pour" 1 voix "Contre" de JF Poisson</p>

	ans, pour un coût de 197 € HT/an/infrastructure, révisable annuellement.	
157	Subvention aux associations – nouvelle attribution Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € à l'association FNACA.	Unanimité
158	Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) – participation financière Le projet DEMOS porté par la CAGC a permis à une quinzaine d'enfants naintréens de bénéficier d'une éducation musicale pendant 3 ans. Le projet s'est poursuivi sur un semestre supplémentaire. Le conseil municipal accepte l'avenant à la convention DEMOS relatif à la participation financière supplémentaire de 1500 € .	Unanimité
159	Nouvelle longueur de voirie Le conseil municipal fixe la longueur de la voirie communale à 80 641,50 mètres.	Unanimité
160	Mise en valeur du patrimoine – décorations lumineuses avenant n°4 à la convention de mécénat avec Soregies Le conseil municipal approuve l'avenant n°4 à la convention de mécénat avec SOREGIES, pour la pose et dépose des décorations lumineuses sur la commune.	Unanimité
161	ZAC de la Marmoure – Cession du Macro lot 9 à la société Ages et Vie Le conseil municipal décide de : - constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section CO n° 205 du domaine public et de prononcer son déclassement, - autoriser la cession des parcelles cadastrées section CO n°190, n° 202 et n° 205 d'une emprise de 3 036 m ² , à la société « Ages et Vie Habitat » pour le montant estimé de 13 € net vendeur le m ² .	Unanimité
162	ZAC de la Marmoure tranche 2 - révision des prix de cession suite à l'étude géotechnique Le conseil municipal décide de réviser le prix de cession des terrains de la phase 2 et des macro-lots 11 et 12.	Unanimité
163	Ouverture des commerces le dimanche – dérogation pour 2021 Le conseil municipal émet un avis favorable à l'ouverture des commerces les dimanches 14/03, 21/03, 20/06 et 14/10 pour l'année 2021.	Unanimité

3. DECISIONS DU MAIRE

Concessions de cimetière :

DECISION N°22 du 19 novembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans (cavurne) pour un montant de 300 €.

DECISION N°23 du 23 novembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 15 ans (columbarium) pour un montant de 365 €.

DECISION N°24 du 23 novembre 2020 - Délivrance d'une concession temporaire de 30 ans (columbarium) pour un montant de 440 €.

Renouvellement adhésion associations

DECISION N°25 du 18 novembre 2020 – renouvellement de l'adhésion à l'association des petites villes de France pour 400 €.